



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 13/07/2023  
ID Télétransmission : 033-213300635-20230711-130766-DE-1-1

Date de mise en ligne : 14/07/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 11 juillet  
2023  
D-2023/206**

**Aujourd'hui 11 juillet 2023, à 14h11,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Sylvie JUSTOME présente à partir de 14h45, Monsieur Laurent GUILLEMIN présent à partir de 15H45, Monsieur Aziz SKALLI présent à partir de 18H25. Monsieur Dominique BOUISSON présent jusqu'à 17H00, Madame Béatrice SABOURET présente jusqu'à 18H20, Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 19H50.

### **Excusés :**

Monsieur Amine SMIHI, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Evelynne CERVANTES-DESCUBES,

**BORDEAUX - Rue Arago - Cession à titre gratuit à Bordeaux  
Métropole de la maison sise 48 rue Arago - Décision -  
Autorisation**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a acquis, dans les années 50, un certain nombre d'emprises côté pair de la rue Arago, en vue de réaliser un alignement de voirie, compétence communale à cette époque.

Pour ce faire, la Ville avait entrepris des acquisitions foncières des maisons frappées d'alignement, en échangeant avec les propriétaires privés leur maison contre une partie supplémentaire en bordure d'alignement.

Les propriétaires devaient conserver la jouissance de leur maison tant que leur démolition n'avait pas eu lieu. Or, ces maisons n'ont jamais été démolies puisque le projet d'alignement de voirie a été abandonné.

Suite au transfert de compétences et au projet d'élargissement de la rue, Bordeaux Métropole a acquis un certain nombre de propriétés dans sa totalité (maisons et jardins) rue Arago, y compris celles appartenant déjà à la Ville. En effet, les maisons n'ayant jamais été démolies dans le cadre de l'alignement, la Ville a gardé des droits sur les biens vendus qui n'ont pas été pris en compte lors de l'acquisition par Bordeaux Métropole.

Parmi ces biens figure le 48 rue Arago, dont la maison menace de s'effondrer.

Afin de pouvoir régulariser une situation de fait, il vous est proposé de procéder à une cession de ladite maison à titre gratuit à Bordeaux Métropole. Cela permettra de sécuriser juridiquement la propriété de ladite maison, et ainsi de pouvoir entamer les travaux nécessaires à sa sécurisation.

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2221-1 et suivants

**VU** l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n°2022-33063-78529 en date du 26 octobre 2022

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- céder à titre gratuit à Bordeaux Métropole, la maison sise 48 rue Arago à Bordeaux, identifiée au cadastre sur la parcelle n°SI 201 d'une superficie d'environ 85m<sup>2</sup>.
- autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et tous autres documents afférents à cette acquisition

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 11 juillet 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Delphine JAMET**



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**

DIRECTION GENERALE  
DE L'AMENAGEMENT

- *DIRECTION DU FONCIER* -



COMMUNE  
DE  
BORDEAUX

IMMEUBLE SIS,  
48 RUE ARAGO

Propriété de la Ville de Bordeaux

CADASTRE

SECTION	PARCELLE	CONTENANCE
SI	201	85 M <sup>2</sup>

DRESSE PAR  
LE TECHNICIEN TERRITORIAL  
BORDEAUX LE : 10/11/2022

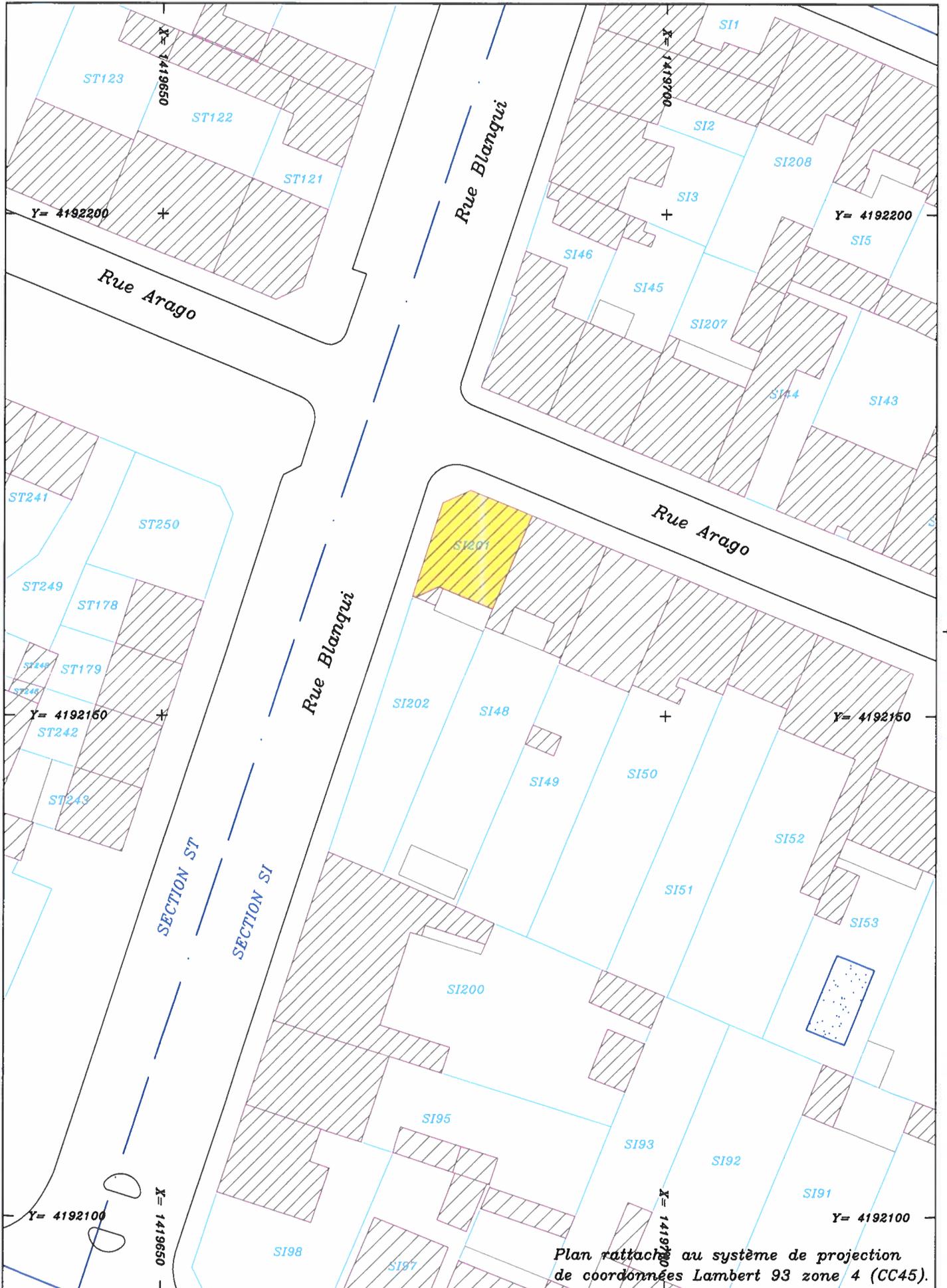
VU ET VERIFIE PAR **24 NOV. 2022**  
LE GEOMETRE  
BORDEAUX LE :  
BORDEAUX METROPOLE  
DIRECTION DU FONCIER

F. CARTI  
GEOMETRE EXPERT D.P.L.G

PRESENTE PAR **24 NOV. 2022**  
LE DIRECTEUR  
BORDEAUX LE :

Onglet: AF SI 201

NUMERO DE CLASSEMENT	MODIFIE LE	OBSERVATIONS
PC2203383 ARCHIVE 2022		Esplanade Charles de Gaulle 33045 BORDEAUX CEDEX 05 33 89 56 29
DESSINATEUR : FFH		SERVICE DEMANDEUR D.F (D.G.A) Ser.Cession



Plan rattaché au système de projection de coordonnées Lambert 93 zone 4 (CC45).